

Conformité



Déclaration IC : CAN ICES-3 (B)/NMB-3 (B)

Ce dispositif est conforme aux normes CNR exemptes de licence du Ministère canadien de l'Industrie. Son utilisation est soumise aux deux conditions suivantes : (1) le dispositif concerné ne doit pas causer d'interférences et (2) il doit accepter toute interférence reçue, y compris les interférences risquant d'engendrer un fonctionnement indésirable.

Conformité aux normes de sécurité :

- CSA C22.2 No. 0-10 Exigences générales – Code canadien de l'électricité, partie II.
- CSA C22.2 No. 281.1-12/UL2231-1 Norme de sécurité sur les systèmes de protection du personnel pour les circuits d'alimentation des véhicules électriques (VÉ) : exigences générales.
- CSA C22.2 No. 281.2-12/UL2231-2 Norme de sécurité sur les systèmes de protection du personnel pour les circuits d'alimentation des véhicules électriques (VÉ) : exigences particulières visant les dispositifs de protection utilisés dans les systèmes de charge.
- CSA C22.2 No. 280-13/UL2594 (1ère édition) Norme visant le matériel d'alimentation électrique pour véhicules électriques (EVSE).
- CSA C22.2 No. 0.8-12 Fonctions de sécurité intégrant des technologie électronique.
- UL1998 Norme pour logiciel à l'intérieur de composants programmables.
- UL991 Norme pour les essais de contrôles liés à la sécurité utilisant des dispositifs à semi-conducteurs.
- NEC 2014 section 625.

Garantie

FLO® MAISON

Cette garantie limitée (la « Garantie ») est offerte par Services FLO Inc., située au 2800 Louis Lumière, suite 100, Québec (Québec) G1P 0A4 Canada (« FLO »).

1. Produits. Les produits couverts par la Garantie sont « FLO Maison Modèle G5™ » et « FLO Maison Modèle X5™ » (ci-après nommés les « Produits »).
2. Garantie limitée. Sujet aux exclusions de garantie décrites ci-dessous, FLO garantit que ses Produits : (i) sont exempts de tout défaut de matériel et de fabrication; et (ii) fonctionnent selon les spécifications techniques de FLO, incluant les manuels d'utilisation, les spécifications techniques remises au moment de l'achat, et toute avis de service (les « Spécifications de Produit »). La Garantie s'applique uniquement à l'acheteur original nommé à la facture d'achat originale pour un Produit (l'« Acheteur »), ne peut être transférée et s'applique uniquement aux consommateurs canadiens.
3. Période de Garantie. Les termes et conditions de la Garantie sont valables pour une période de trois (3) ans (la « Période de garantie ») à compter de la date de l'achat original du Produit par l'Acheteur. **AUCUNE GARANTIE NE S'APPLIQUE APRÈS LA FIN DE LA PÉRIODE DE GARANTIE APPLICABLE.**
4. Recours limités. Pour tout Produit qui ne fonctionne pas selon les Spécifications de Produit ou jugé défectueux par FLO suite à son inspection durant la Période de garantie, l'unique obligation de FLO sous cette Garantie est d'effectuer l'une des activités suivantes, à la seule discrétion de FLO : (1) la réparation; (2) le remplacement; ou (3) le remboursement à l'Acheteur du prix d'achat du Produit. Tout Produit ainsi remplacé ou réparé ne sera garanti que pour la période à échoir de la Période de garantie initiale, en ajoutant la durée pendant laquelle le produit était en remplacement ou en réparation. Vous reconnaissez que les pièces de remplacement ou les Produits puissent être réusinés ou reconditionnés et offriront des fonctionnalités similaires. De plus, toutes les pièces originales ou Produits ainsi remplacés deviendront la propriété exclusive de FLO. La Garantie couvre les pièces et la main d'œuvre nécessaires à la réparation ou le remplacement de votre Produit éligible mais ne couvre pas : (a) toute dépense de main d'œuvre relative au retrait et/ou la réinstallation du Produit réparé ou remplacé sur le site (devant être faite avec votre consentement au tarif de FLO généralement en vigueur à ce moment); ou (b) certains coûts de transport décrits ci-dessous.
5. Procédure de réclamation de la Garantie. Toute réclamation en application de la Garantie doit être soumise au service à la clientèle de FLO à service@flo.ca qui émettra un numéro d'autorisation de retour de merchandise (« ARM »). Dans le cadre de la procédure de retour de ARM, vous pourriez être appelé à fournir de l'information relative au Produit, telle que son état, modèle/numéro de série et votre preuve d'achat. FLO fournira une étiquette d'expédition qui couvrira les frais de transport du Produit au Canada seulement jusqu'à FLO pour fins d'évaluation. Si le Produit est éligible à la couverture offerte par la Garantie, FLO assumera également les coûts associés au transport pour le retour du Produit chez l'Acheteur, à l'adresse indiquée à l'ARM, si cette adresse est située au Canada. FLO n'assumera pas les coûts associés au transport du Produit en provenance d'un autre pays. Des frais additionnels s'appliqueront au retour d'un Produit à une adresse dans un autre pays. Les coordonnées du service à la clientèle est contenu à www.flo.ca. Tout Produit qui sera jugé inéligible au service offert par la Garantie sera retourné, réparé ou remplacé avec votre consentement au tarif de FLO généralement en vigueur à ce moment.
6. Exclusions de Garantie. La Garantie ne s'applique pas à tout Produit qui a été installé, retiré, manipulé, modifié, altéré, démonté ou réparé par une personne autre qu'un fournisseur de services agréé par FLO, ou si l'identifiant original du Produit (i.e. le numéro de série, les logos, notices de

Garantie

droit d'auteur ou marques de commerce) a été retiré, modifié ou dégradé. La Garantie ne s'applique pas aux dommages aux Produits causés par : (i) une mauvaise préparation du site ou l'entretien inadéquat du site, une mauvaise installation, la négligence (incluant le dommage causé par un véhicule), abus, vandalisme ou une mauvaise utilisation du Produit, incluant tout usage qui ne respecte pas les Spécifications de Produit; (ii) l'usure normale, les dommages cosmétiques ou superficiels, le passage du temps, les égratignures, taches, bosses ou la décoloration extérieure; (iii) un accident, un incendie ou tout autre risque de dommages (incluant des surtensions extrêmes, champs magnétiques extrêmes ou des cas de force majeure tels que tremblements de terre, tornades, inondations, infestations biologiques, neige, foudre, etc.); ou (iv) toute autre raison hors du contrôle de FLO. AUTREMENT QUE PRÉVU À LA GARANTIE, FLO SE DÉCHARGE, À LA LIMITE DE CE QUI EST PRÉVU À LA LOI, DE TOUTE REPRÉSENTATION ET GARANTIE, DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, EXPRESSE OU IMPLICITE, INCLUANT, SANS EN LIMITER LA PORTÉE, LES REPRÉSENTATIONS ET GARANTIES IMPLICITES RELATIVES À LA QUALITÉ MARCHANDE OU L'ADAPTABILITÉ À DES FINS PARTICULIÈRES, À UN USAGE PARTICULIER OU À LA NON-VIOLATION DE DROITS PAR LES PRODUITS. EN AUCUN CAS, FLO NE POURRA ÊTRE TENUE RESPONSABLE DE DOMMAGES INDIRECTS, SPÉCIAUX, FORFUITS, EXAMPLAIRES, PUNITIFS OU CONSÉCUTIFS DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT (MÊME SI LA POSSIBILITÉ DE L'EXISTANCE DE CE DOMMAGE ÉTAIT CONNUE OU AURAIT DUE ÊTRE CONNUE DE FLO) OU TOUTE CAUSE D'ACTION RELATIVE À LA DÉFAILLANCE DU PRODUIT OU RELATIVE AU PRODUIT, SON ACHAT, SA MANUTENTION, SON INSTALLATION OU SON USAGE PAR L'ACHETEUR ET/OU TOUTE PERSONNE AUTORISÉE PAR L'ACHETEUR RÉSULTANT DE TOUT DÉFAUT AUX REPRÉSENTATIONS ET GARANTIES OU SOUS TOUTE AUTRE PRINCIPE JURIDIQUE, INCLUANT SANS EN LIMITER LA PORTÉE, PERTE D'USAGE; PERTE DE REVENU; PERTE DE PROFITS RÉELS OU ANTICIPÉS (INCLUANT PERTE DE PROFITS CONTRACTUELS), PERTE DE L'USAGE D'ARGENT; PERTE D'ÉCONOMIES ENVISAGÉES; PERTE D'AFFAIRES; PERTE D'OPPORTUNITÉS; PERTE DE GOODWILL; PERTE DE RÉPUTATION; PERTE OU DOMMAGE À UN AUTRE BIEN TEL QU'UNE AUTOMOBILE; OU TOUTE PERTE OU TOUT DOMMAGE INDIRECTS OU CONSÉCUTIFS INDÉPENDAMMENT DE COMMENT ILS ONT ÉTÉ CAUSÉS, INCLUANT LE REMPLACEMENT DE BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES. FLO NE GARANTIT PAS QUE LES PRODUITS ET LES SERVICES RELIÉS SERONT LIBRES D'ERREUR OU OPÉRERONT SANS INTERRUPTION. EN AUCUN CAS, LA RESPONSABILITÉ TOTALE DE FLO POUR TOUTES LES RÉCLAMATIONS RELATIVES AUX PRODUITS ET SERVICES Y RELIÉS VOUS AYANT ÉTÉ RENDUS, NE POURRA EXCÉDER LE PRIX D'ACHAT QUE VOUS AVEZ PAYÉ POUR LES PRODUITS. LES RECOURS PRÉVUS À CETTE GARANTIE SONT VOS SEULS ET UNIQUES RECOURS. CERTAINES JURIDICTIONS NE PERMETTENT PAS L'EXCLUSION OU LA LIMITATION DE CERTAINES RESPONSABILITÉS, ET LES LIMITES DÉCRITES CI-DESSUS POURRAIENT NE PAS S'APPLIQUER À VOUS. Aucun revendeur, agent ou employé n'est autorisé à faire de modification, d'extension ou d'ajout à cette Garantie. Si une disposition est déclarée illégale ou inapplicable, les autres dispositions ne seront pas affectées ou invalidées. La Garantie est soumise et interprétée en vertu des lois de la province dans laquelle l'achat de Produit a été effectué.

© 2019. Services FLO Inc. Tous droits réservés.